



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOMMAIRE

- 1 Généralités
- 2 Prix
- 3 Délais de livraison
- 4 LIVRAISON ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ
- 5 Réclamations
- 6 Retours
- 7 Conditions de paiement
- 8 Garantie
- 9 Spécifications techniques
- 10 Contestations
- 11 Validité du catalogue

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES PRODUITS DU CATALOGUE ET LA BOUTIQUE EN LIGNE

1 GÉNÉRALITÉS

L'acheteur reconnaît que nos conditions générales de vente priment en cas de contradiction face aux clauses de ses propres conditions générales d'achat.

2 PRIX

Tous nos prix sont établis toute taxes comprises (TTC, et la livraison est sujette au paiement des frais de transport.

Pour une commande d'un montant supérieur à 120 000 FCFA, la livraison est gratuite pour les clients résidant dans un périmètre de 20 km

Au delà de 20 Km une somme forfaitaire de 3000 FCFA est refacture selon le poids et la distance et fera l'objet d'un accord préalable avec le client.

L'emballage n'est pas repris. Pour le matériel livré démonté, si le client sollicite le montage par nos soins, le prix du montage sera facturé en sus.

Si, par suite des conditions économiques, certains prix de notre catalogue devaient être modifiés avant la fin de sa période de validité, l'acheteur en serait informé au plus tard par notre accusé de réception de commande. La fin de cette période de validité correspond à la date de parution de l'édition suivante. Le contrat n'est définitif que par l'envoi de l'accusé de réception de commande par GENERAL SAFETY GABON.

Le transport ne comprend pas le déchargement ni la mise en place du matériel sur site.

3 DÉLAIS DE LIVRAISON

Nos délais de livraison courent à partir de la date de l'accusé de réception de commande. Ces délais, de convention expresse, sont donnés à titre indicatif et sans engagement. En aucun cas, un retard quelconque ne saurait justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à des indemnités ou pénalités, sauf clause contractuelle ou délai fixe formellement accepté par écrit de notre part. La survenance de tout cas de force majeure, tel que grèves, incendie, etc. a pour effet de suspendre nos obligations contractuelles de livraison ou autres.

4 LIVRAISON ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

La livraison est réputée effectuée dès que le matériel arrive à destination du site du client et que le bon de livraison est signé c est à dire dès sa prise en charge par le client, quelles que soient les modalités de la vente ou la destination du matériel.

En conséquence, à compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles.

Le transport ne comprend pas le déchargement ni la mise en place du matériel sur site.

Les produits disponibles sur cette boutique en ligne ne peuvent être livrés qu'au Gabon.

5 RÉCLAMATIONS

Il appartient à l'acheteur d'effectuer toutes vérifications, de faire toutes réserves à l'arrivée du matériel . Toute autre réclamation, quelle qu'elle soit, sera considérée comme irrecevable par nous passé un délai de 2 jours francs après réception de la marchandise.

6 RETOURS

Dans l'hypothèse où les produits livrés ne correspondraient pas aux attentes du client, GENERAL SAFETY GABON pourra, sous les réserves ci-après énoncées, accepter le retour des produits concernés et émettre un avoir d'un montant équivalent à celui initialement facturé au titre des produits dont le retour aura été accepté -(frais d'emballage et de transport exclus), et qui sera porté au crédit du compte du Client. Toute acceptation de retour est subordonnée aux conditions suivantes :

le Client doit formuler par écrit, une demande de retour du produit livré dans un délai maximal de 7 jours calendaires à compter de la date de prise de livraison du produit concerné. Il doit avant tout envoi de produit renseigner le formulaire de retour ici. Il est à noter que les frais de retour sont à la charge du Client.

le produit doit être rigoureusement standard, à l'exclusion de tout produit exécuté spécialement pour le Client ou de tout produit adapté à la demande de celui-ci.

les frais d'emballage et de transport à l'aller comme au retour sont à la charge du Client.

le produit retourné doit être dans un parfait état, sans avoir été utilisé, assorti de l'ensemble de ses accessoires et de sa documentation et dans son emballage d'origine non altéré.

GENERAL SAFETY GABON doit avoir accepté par écrit la demande du Client et avoir communiqué à celui-ci une référence dossier ainsi que les instructions à suivre quant à la procédure de retour.

le produit doit être retourné et assuré pour le retour par le Client.

Le non-respect des conditions qui précèdent emportera le rejet pur et simple du retour, étant entendu que GENERAL SAFETY GABON ne saurait en aucun cas, supporter une quelconque responsabilité eu égard aux risques afférents au produit concerné et ce quand bien même celui-ci serait en ses locaux.

Compte tenu des conditions de retour des produits tels que définis ci-avant, il est expressément entendu que tout retour des produits livrés ayant fait l'objet de prestations associées est exclu.

7 CONDITIONS DE PAIEMENT

(Nos prix s'entendent toute taxes comprises, départ usine. Les frais d'emballage des produits et les frais de livraison restent à votre charge pour toute commande inférieure 120 000 FCFA

Pour la toute première commande, le règlement se fait à la commande, par chèque , virement bancaire, Airtemoney. moov money et Cash.

Pour les clients en compte, Un acompte de 30% de la commande toute taxes comprises est exigible pour toute commande supérieure ou égale à 250 000 FCFA.

Le paiement de cet acompte peut se faire par chèque ou virement bancaire, Airtelmoney ; moov money et doit être encaissé au moment de l'enregistrement de la commande.

Pour tout règlement enregistré dans les 3 jours date de facture, un escompte de 1,5 % est accordé sur le montant total toutes taxes comprises de la facture. Pour tout retard de règlement, une pénalité de retard d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal sera appliquée.

Les sommes versées avant la livraison ont un caractère d'acompte et ne sauraient en aucun cas être considérées comme des arrhes. Elles ne donnent donc à l'acheteur aucun droit de résilier le contrat de vente.

Tout défaut de paiement d'une échéance au terme convenu, ainsi que tout refus d'acceptation d'une lettre de change lors de sa présentation, entraînent :

d'une part, si bon semble au vendeur la suspension ou la résiliation de toutes commandes en cours,

d'autre part, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une pénalité égale au minimum, au produit du montant non réglé de l'échéance concernée par le coefficient d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal, sans préjudice de tous dommages et intérêts,

enfin, si bon semble au vendeur, la résiliation de plein droit du contrat de vente un mois après la mise en demeure qu'il aura faite à l'acheteur, par lettre recommandée avec accusé de réception de se conformer à ses obligations. Dans ce cas, et sans préjudice de tous dommages et intérêts, l'acheteur, outre son obligation de restituer les biens, devra une indemnité de résiliation au vendeur, fixée à 20 % du prix TTC., évalué à la date de la résiliation. Cette indemnité sera imputée sur les paiements déjà reçus.

8 GARANTIE

(Les matériels vendus par GENERAL SAFETY GABON sont en règle générale garantis 7 jours à compter de leur date d'expédition à l'acquéreur contre tous défauts de fonctionnement, cette garantie pouvant être étendue pour certains articles, suivant spécifications précisées en regard des rubriques concernées.

La présente garantie couvre exclusivement le remplacement ou la réparation, pièces et main-d'œuvre comprises, des matériels reconnus défectueux par les services techniques de GENERAL SAFETY GABON, seuls qualifiés pour en juger à l'exclusion de tout autre élément du chef de préjudice direct ou indirect et notamment, les frais de transport aller et retour des matériels défectueux, ainsi que les dommages de toute nature résultant de la défectuosité ou de l'immobilisation des matériels tels que préjudice commercial, pertes d'exploitation, etc.

La présente garantie ne pourra être mise en oeuvre dans le cas où le matériel n'aurait pas été utilisé ou entretenu par l'utilisateur conformément aux usages ainsi qu'à toutes instructions d'utilisation, en cas de détérioration du matériel par l'utilisateur ou un tiers, dans le cas où le matériel aurait subi une

modification ou une réparation par l'utilisateur ou un tiers, en cas d'usure normale, en cas de défaillance de pièces d'usure, en cas de non paiement à son échéance exacte de tout ou partie du prix du matériel.

9 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Il est entendu que les descriptifs et informations relatifs aux produits figurant sur le Site internet et les catalogues de GENERAL SAFETY GABON ne sont fournis au Client qu'à titre informatif et ne sont pas exhaustifs. Les visuels des produits, quels que soient leur nature et support, n'ont pas de valeur contractuelle.

10 CONTESTATIONS

En cas de contestation, les tribunaux du ressort de notre siège social sont seuls compétents, reconnus et acceptés de part et d'autres.

11 VALIDITÉ DU CATALOGUE

Les spécifications techniques, prix et conditions de vente figurant dans le présent catalogue, annulent et remplacent ceux antérieurement publiés.

Quel que soit le soin que nous apportons à la confection du catalogue, des erreurs peuvent s'y glisser dont le client ne saurait se prévaloir à notre encontre dès lors que la rectification sera portée sur l'accusé de réception de commande.

Les éléments ci-dessus précisés, demeureront valables jusqu'à la parution du catalogue suivant, sauf disposition légale contraire.

Votre satisfaction

Notre objectif à nous est de vous satisfaire qui , a faire un service sur mesure , du moment ou vous etes satisfait, GENARAL SAFETY GABON, aura atteint son but principal.

LA SECURITE EST D ABORD UN DEVOIR